

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 24° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : 1

| Nom du fournisseur                      | Montant du contrat | Description du contrat | Date |
|---|--------------------|------------------------|------|
| Aucun frais et dépenses pour la période |                    |                        |      |